



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



RESPECT ENVERS LES ÉLUS ET LES FONCTIONNAIRES

Il y a quelques temps, je vous entretenais de manque de respect et de civisme envers les élus, notamment sur des sites Web prétendument dédiés à diffuser de l'information municipale. L'actualité récente démontre que le phénomène est répandu dans plusieurs villes et va en s'amplifiant. Cachés derrière leurs écrans, les rustres de tout acabit déversent leur fiel. Il ne s'agit heureusement que d'une minorité, mais c'est tout de même navrant de constater que les gestionnaires de ces sites ou réseaux n'interviennent pas. Être gestionnaire d'un réseau ou d'un site implique pourtant de... gérer. Ne pas le faire implique complicité ou incompétence. Et cela devrait aussi impliquer le remplacement immédiatement de ces individus. Quoi qu'il en soit, si vous êtes témoins d'un quelconque manque de civisme ou d'une violation des règles sur le Web, svp, signalez le tout aux autorités compétentes. Mieux encore, désabonnez-vous du site ou du réseau fautif. Sans tribune, le malpoli n'aura que lui-même à accabler...

Dans un même ordre d'idées, nous assistons depuis quelques temps à une dérive dans la façon avec laquelle certains individus (une minorité encore là) interagissent avec les fonctionnaires de la Ville. Que ce soit sur le terrain, à nos bureaux ou via les communications écrites ou téléphoniques, il importe de garder un niveau de langage et une attitude courtoise envers nos employés.

Les insultes et l'intimidation envers les fonctionnaires municipaux sont inacceptables. Ces derniers travaillent au service de la communauté et méritent d'être traités avec respect. Les employés municipaux jouent un rôle crucial dans la prestation des services offerts par la Ville; ce sont des professionnels qui ont été formés pour offrir des services de qualité et qui ont des règles et des procédures à suivre pour garantir une prestation de services uniforme et équitable pour tous. Les citoyens ont évidemment le droit de critiquer ou de contester des décisions, mais cela doit être fait de manière respectueuse et civilisée.

Le respect des fonctionnaires municipaux est fondamental et les membres du conseil sont on ne peut plus sensibles à cette question. Nous avons à cœur de leur fournir un environnement de travail sûr et sain. Les comportements inappropriés entraîneront les mesures nécessaires pour corriger la situation et garantir le respect de la loi.

HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊTS ET INFLATION

Tel que prévu, la Banque du Canada a fortement haussé son taux directeur au cours des derniers mois afin de tenter de contenir l'inflation. Quoi que la Ville subisse les mêmes contrecoups financiers que tout le monde eu égard à ladite inflation, soyez assurés que nous sommes outillés pour y faire face. Nous avons notamment de l'argent de côté pour absorber les hausses de coûts généralisées.

Quant à la hausse des taux d'intérêts, elle ne nous affectera pas dans la mesure où nous continuerons de rembourser notre dette par anticipation à l'échéance de chaque terme d'emprunt. Ainsi, nous n'aurons pas à réemprunter aux taux élevés que nous connaissons. Qui plus est, les sommes cumulées via les surplus réalisés au cours des dernières années sont placées à des taux d'intérêts désormais significatifs.

Ainsi, malgré les perturbations actuelles de l'économie, les dépenses prévues en immobilisations (entretien et mise à niveau des infrastructures) au Plan quinquennal pourront être réalisées et payées comptant, la volonté exprimée de geler les taxes et les divers tarifs pour les prochaines années est maintenue, et ce, en conservant notre programme de remboursement accéléré de la dette.

La Ville est armée pour faire face à l'actuelle crise sans être déstabilisée et il est permis d'envisager les prochaines années avec confiance du point de vue municipal.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 4 et 18 avril. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux municipaux seront fermés les 7 et 10 avril pour le congé pascal. Joyeuses Pâques à tous !

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



TAXES MUNICIPALES 2023

2^E ÉCHÉANCE : 3 AVRIL

Que vous soyez nouveau propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2023, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie.

Pour nous joindre : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ (PPA)

Si vous aviez déjà programmé vos versements de taxes par paiement électronique via votre institution bancaire et que vous vous êtes nouvellement inscrit au PPA, il serait important de supprimer vos paiements électroniques pour éviter de payer en double. Le PPA permet de payer tout solde à votre fiche : taxes annuelles, compte d'ajustement, facture du droit de mutation, licence de chien ou toute autre facture diverse.

Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de compléter le formulaire d'annulation d'inscription disponible sur notre site Internet au <https://vsad.ca/budget-finances>.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

3 avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 3 juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre, 2 octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 4 janvier 2024 et 1^{er} février 2024.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction d'achat et la mise à jour du nom du propriétaire au rôle. Il peut arriver que les transactions effectuées entre la fin 2022 et début 2023 ne soient pas encore visibles sur le compte de taxes 2023. Le compte de taxes est valide pour l'année entière et il est attribué à la propriété. Il doit être acquitté même s'il a été émis au nom de l'ancien propriétaire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux dates d'échéances. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété au <https://vsad.ca/budget-finances>.



AVIS PUBLICS



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis publics suivants ont été diffusés sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. **24 mars** - Avis de promulgation du Règlement n° 2023-707 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres
2. **23 mars** - Demande de démolition d'immeuble 4718, rue Saint-Félix
3. **20 mars** - Demandes de dérogations mineures 244, du Grand-Hunier et 45-47, de Rotterdam
4. **15 mars** - Appels d'offres
 - APO-2023-013 – Contrat d'approvisionnement pour la location de pelles hydrauliques avec ou sans opérateur
 - APO-2023-025 – Contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal
 - APO-2023-034 – Travaux de réfection de voirie et de pavage 2023
4. **1^{er} mars** - Appels d'offres
 - APO-2023-005 – Contrat de construction pour le réaménagement de la maison des jeunes L'Illusion au centre socio-récréatif Les Bocages
 - APO-2023-017 – Contrat pour la fourniture de services mécaniques (en-

retien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie de marque John Deere

- APO-2023-018 – Contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie de marque Caterpillar
- APO-2023-019 – Contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie à moteur Diesel
- APO-2023-023 – Contrat d'approvisionnement pour une souffeuse à neige détachable
- APO-2023-024 – Contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable
- APO-2023-028 – Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'afficheurs de vitesse fixes gérés par une application infonuagique
- APO-2023-029 – Contrat de services professionnels en architecture du paysage (parc du Millénaire, relocalisation du parc canin et autres services sur demande)
- APO-2023-033 – Contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation de feux rectangulaires à clignotements rapides

VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE D'UN NID-DE-POULE SUR LA CHAUSSÉE ? N'HÉSITÉZ PAS À NOUS LE SIGNALER !



Si vous avez un téléphone cellulaire, nous vous invitons à utiliser l'application **Voilà ! Signalement** disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play. Ainsi, vous pouvez photographier, localiser et signaler un problème d'une façon instantanée.

Vous pouvez également remplir le **formulaire de requête** disponible au <https://vsad.ca/requete>. Si vous procédez de cette façon, nous vous demandons d'indiquer à quel endroit se trouve le nid-de-poule en inscrivant non seulement le nom de la rue, mais aussi à quelle hauteur il se situe (numéro civique).

RÉHABILITATION DES MARAIS ÉPURATEURS CONSTRUITS DU VERGER ET DE L'ARTIMON

Afin de préserver la qualité de l'eau du lac Saint-Augustin, deux marais épurateurs construits ont été aménagés dans les années 1990. Des études ont démontré que les deux marais épurateurs nécessitaient des travaux afin de mieux filtrer et décanter les sédiments et les polluants des eaux pluviales, avant qu'elles ne se dirigent dans le lac Saint-Augustin.

La Ville souhaite ainsi intervenir afin de minimiser l'apport des polluants vers le Lac provenant des zones urbanisées aux alentours. C'est en ce sens que les membres du conseil municipal ont octroyé un contrat de conception de plans et devis lors de la séance du 30 août 2022 à la firme Eureka Environnement. Ce projet consiste à réhabiliter les marais épurateurs (du Verger et de l'Artimon) en procédant aux nettoyages complets des bassins, en les réaménageant et en y ajoutant de nouvelles plantes filtrantes. Un appel d'offres sera lancé pour sélectionner une entreprise qui exécutera les travaux élaborés dans ces plans et devis.

Une première étape avait été franchie en 2021 par la réalisation d'une étude par la firme Lasalle NHC Inc., dont les conclusions ont été livrées en 2022.

La Ville a mis sur pied en 2020 le Comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin, découlant du Règlement 2020-636. Ce Comité regroupe différents intervenants dont : la VSAD (le conseiller du district 4, M. Martin Maranda, le conseiller du district 3, M. Yannick LeBrasseur, le directeur du Service des travaux publics, le directeur adjoint du Service de l'urbanisme et la directrice du Service juridique et du greffe.), le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin, l'Organisme des bassins versants de la Capitale, la Communauté urbaine de Québec et la Ville de Québec. Ce comité a pour but de

sensibiliser la population aux enjeux entourant le Lac, de poursuivre les actions déjà entreprises, dont la réhabilitation des marais épurateurs, et d'étudier et de soumettre au conseil municipal les recommandations.



PLANTATION D'ARBRES DANS LES ESPACES PUBLICS ET LES EMPRISES DE LA VILLE

La Ville a pris des mesures concrètes dans le but d'intensifier la plantation d'arbres sur son territoire. En plus du Règlement n° 2023-707 qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels en accordant une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile, la Ville a fait passer son budget annuel à 500 000 \$ pour la plantation d'arbres, et a engagé une ressource dédiée à la supervision des opérations afin d'encadrer le plan de travail sur la gestion de nos arbres.

Afin de réaliser cet important projet de verdissement, un appel d'offres sera lancé au cours des prochaines semaines. Un contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire augustinois sera publié sur le SEAO bientôt. En tout, c'est près de 1000 arbres que la Ville aimerait faire planter sur le territoire augustinois, plus précisément, dans les espaces publics et les emprises municipales.

Plusieurs sites sont ciblés, dont : le parc industriel François-Leclerc nord et sud, le secteur de l'hôtel de ville et du complexe sportif multifonctionnel,

puis le secteur du parc du Millénaire et de la bibliothèque Alain-Grandbois. Plusieurs rues sont envisagées dont : l'Hêtrière, du Sourcin, Saint-Félix, du Petit-Hunier, du Grand-Hunier, Grand-Voile, de la Brigantine, du Tourmentin, de la Trinquette, de la Misaine, de la Sabilière, de la Livarde, Ménard, Lamontagne, Beaupré, Honoré-Beaugrand, entre autres. Plusieurs parcs sont également considérés dont : Place-Portneuf, Delphis-Marais, du Grand-Hunier, Les Bocages et des Bosquets. Il s'agit évidemment de sites projetés, les emplacements seront précisés au moment de la réalisation.

Le but de ces investissements, autres les bienfaits naturels dont l'amélioration de la qualité de l'air et la captation d'eau de ruissellement, est également d'embellir de notre ville !

Visitez le <https://vsad.ca> pour connaître tous les détails des sommes dédiées à la plantation d'arbres à Saint-Augustin-de-Desmaures.

22 AVRIL - JOUR DE LA TERRE



Il a été célébré pour la première fois le 22 avril 1970. Au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu le plus grand mouvement environnemental participatif de la planète.

Au Québec, c'est depuis 1995 qu'on célèbre le Jour de la Terre en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux. Avec sa capacité à mobiliser les acteurs du milieu, le Jour de la terre n'a cessé de croître, développant de nombreux programmes d'actions le 22 avril et tous les jours.

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS EXTÉRIEURS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST (CCMSE)

La VSAD souhaite mettre en valeur les terrains adjacents au CCMSE en bonifiant l'offre des espaces récréatifs et publics, tout en considérant les aménagements en place. Les travaux débiteront au cours des prochains jours, si les conditions météorologiques le permettent. Pendant ces travaux, il n'y aura pas

de rupture de service, les activités continueront d'être tenues au CCMSE. Dans ce secteur, des espaces culturels et récréatifs seront aménagés apportant verdure et divertissement aux citoyens.

VOICI LES AMÉNAGEMENTS À ÊTRE RÉALISÉS :

Espaces culturels

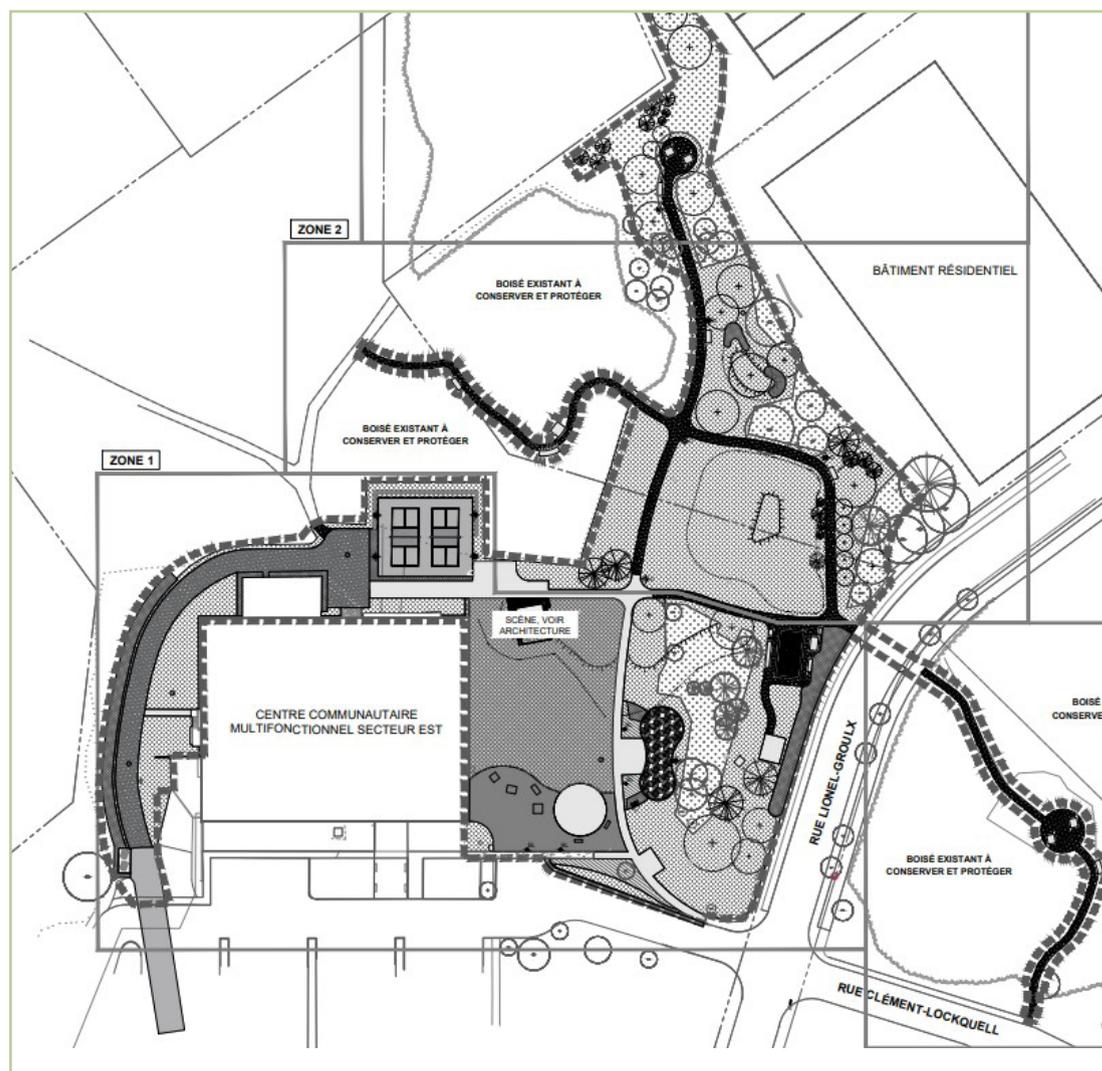
- Une scène polyvalente extérieure où des diffusions culturelles pourront être présentées.
- Une placette polyvalente où pourront avoir lieu des rassemblements et des événements culturels et artistiques. Des jets d'eau y seront également intégrés.
- Des espaces et des sous-espaces de rassemblement près des nouvelles installations.

Espaces récréatifs

- Deux terrains de pickleball clôturés et trois terrains de pétanques.
- Une nouvelle aire de jeux aux matériaux naturels, comme des rondins en bois.
- Une butte de glisse hivernale qui servira également de bande tampon visuelle et sonore.

Espaces naturels

- Éliminer quelques cases de stationnement peu utilisées pour faire place à un environnement plus vert avec des arbres, en favorisant l'implantation de végétaux indigènes du Québec et adaptés aux conditions urbaines.
- Deux sentiers en milieux naturels et du mobilier pour favoriser la détente et la contemplation.



FREINER LES EXCÈS DE VITESSE SUR NOS ROUTES

La sécurité routière est une priorité pour la Ville; c'est pourquoi des radars pédagogiques mobiles ont été acquis en 2021. Des afficheurs de vitesse fixes viendront compléter nos équipements de suivi de la circulation en 2023. Le contrat pour acheter ces équipements devrait être traité lors de la séance du conseil municipal du 4 avril prochain.

Déployés au cours des dernières saisons estivales, les radars permettent de quantifier et de compiler les données sur les habitudes de conduite des automobilistes circulant sur le territoire augustinois.

Force est d'admettre que malgré la baisse des limites de vitesse, particulièrement dans les zones résidentielles, le travail de sensibilisation doit être maintenu pour que ces limites soient respectées par tous.



Voyons quelques chiffres... afin de relativiser l'importance d'arriver 5 minutes plus tôt à la maison, ou de penser à se lever 5 minutes plus tôt pour aller au travail :

Selon les données de la SAAQ, sur 340 décès qui seraient survenus au Québec:

- 10 décès seraient évités en diminuant sa vitesse de 1 km/h;
- 50, avec une diminution de 5 km/h;
- 100, avec une diminution de 10 km/h.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, contribuez à notre sécurité !



À partir d'un excès de vitesse de plus de 21 km/h dans une zone à 30 km/h, donc à 51 km/h, le conducteur fautif perd au minimum 1 point d'inaptitude, en plus de se faire remettre une amende. Rappelons que les amendes sont doublées en zone scolaire et sur les chantiers routiers.

LA RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE : MISE À JOUR

Prévu au Plan quinquennal d'immobilisations 2023, le projet de réfection de la route Racette avance bien. Effectivement, la Ville est en phase finale dans la conception des plans et devis, ce qui devrait permettre la publication d'un appel d'offres ce printemps pour la construction cette année.

Il s'agit d'un projet majeur, où non seulement le pavage doit être refait en raison d'une dégradation avancée, mais également le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Ces travaux offrent également l'occasion de bonifier les aménagements existants, permettant ainsi à la Ville de mettre en place de nouvelles infrastructures axées sur la sécurité routière et les déplacements actifs.

Plus précisément, les travaux prévus visent :

- l'ajout d'un trottoir et d'une bande cyclable séparée de la chaussée par une banquette engazonnée avec l'ajout d'arbres, du côté est;
- la reconstruction du trottoir et l'ajout d'une bande cyclable séparée de la chaussée par une banquette engazonnée avec l'ajout d'arbres, du côté ouest;
- la réfection des infrastructures souterraines;
- la réfection de la chaussée.

Le projet sera appuyé financièrement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, qui soutient les projets de réfection des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.

La Ville bénéficie également d'une contribution des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, pour la construction des trottoirs, en vertu du programme Fonds pour le transport actif (FTA), d'un montant de 537 700 \$.

En raison de l'envergure du projet, des entraves à la circulation sont à prévoir. L'équipe du Service des travaux publics s'assurera, de concert avec l'entrepreneur, de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer autant que possible les impacts sur les citoyens.

La VSAD rendra public le concept définitif et un calendrier des travaux dès que les plans seront finaux. Des communications régulières seront diffusées et envoyées par la Ville, sur nos différentes plateformes, suivant les phases du projet. N'oubliez pas de vous inscrire au nouveau portail citoyen pour ne rien manquer : <https://citoyen.vsad.ca>.

Pour plus d'information, contactez le Service des travaux publics au 418 878-4662 p. 5205 ou par courriel travauxpublics@vsad.ca.

COMMENT INFORMER LA VILLE D'UNE INFRACTION AUX RÈGLEMENTS ?

La VSAD met tout en œuvre pour offrir un milieu de vie paisible à ses citoyens. Si vous êtes affecté ou touché par une situation dérangeante ou que vous êtes témoin d'un non-respect d'un règlement municipal, vous pouvez en informer nos équipes afin de solliciter une analyse de la situation et le respect des règlements en vigueur.

Divers règlements sont sous la supervision du Service de l'urbanisme, dont : le zonage et la construction, les nuisances et la salubrité, la paix et le bon ordre. Si la situation dénoncée est soumise à un règlement, les techniciens inspecteurs de la Ville pourront vous aider.

TROIS FAÇONS D'AVISER LA VILLE

1. Par notre système de requête et demande d'intervention : <https://vsad.ca/requete>;
2. Par courriel : urbanisme@vsad.ca;
3. Par téléphone : 418 878-2955.



Veillez noter que certaines situations peuvent être adressées directement :

1. Pour la circulation et la sécurité routière, vous devez vous adresser au Comité consultatif sur la circulation et la sécurité routière : securiteroutiere@vsad.ca;
2. Pour les matières résiduelles, vous devez vous adresser au Service des travaux publics ou envoyer un courriel à matieres.residuelles@vsad.ca;
3. Pour les animaux domestiques errants et les animaux de petite faune (mouffette, marmotte, etc.), veuillez communiquer avec la SPA de Québec au 418 527-9104 ou info@spadequebec.ca;
4. Pour les nuisances en lien avec les animaux domestiques, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme : urbanisme@vsad.ca;
5. Si votre vie est en danger, composez sans tarder le 911.

DES NOUVELLES DU MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN

Le Marché public Saint-Augustin reviendra pour une 3^e saison et se déroulera du 9 juillet au 10 septembre 2023, de 10 h à 14 h au parc du Millénaire.

Lors de la séance ordinaire du 7 février dernier, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a démontré son appui par l'annonce du versement d'une aide financière de 5 000 \$, ainsi que le prêt d'équipements (tentes, tables et chaises) nécessaires. De plus, il permettra à l'organisme d'utiliser sans frais le parc du Millénaire, l'allée adjacente à la bibliothèque Alain-Grandbois et la gloriette pour la tenue des marchés publics durant la saison estivale 2023.

Cette année, une cinquantaine d'exposants seront à l'honneur, en raison de 20 par marché, avec encore plus de kiosques agroalimentaires. Au grand plaisir de tous, la tente restaurant, opérée par Les Toques Gourmandes, sera de retour pour une 2^e saison. Ce sera également le cas de la populaire fête de la famille, avec maquilleuses, jeux gonflables et barbe à papa, qui se déroulera lors de la



fin de semaine de la fête du Travail. Plusieurs autres animations et surprises sont prévues tout au long de la saison pour le plaisir des petits et des grands ! C'est un rendez-vous !

DES QUESTIONS ?

Contactez l'organisme par courriel au marchepublicsaintaugustin@gmail.com.

ENFIN, LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ !

AVEC LA FONTE DE LA NEIGE, VOUS CONSTATEZ UN BRIS CAUSÉ PAR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DE LA VILLE ?

Les réclamations peuvent être envoyées jusqu'au **1^{er} mai 2023**.

- En ligne : vsad.ca/requete, section *Requête ou demande d'intervention*; nature de la demande : *Déneigement (Neige)* ;
- Par courriel : travauxpublics@vsad.ca.

ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

En vertu du *Règlement de zonage municipal 480-85*, vous avez jusqu'au **1^{er} mai** pour démonter votre abri d'auto d'hiver temporaire.



NETTOYAGE DES RUES ET DES TROTTOIRS ET COMMENT PLACER LES BACS À MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les employés du Service des travaux publics de la Ville procéderont bientôt, dès que les conditions climatiques le permettront, au nettoyage des rues. Nous désirons rappeler aux citoyens qui font l'entretien de leur terrain de ne pas laisser la terre ou le chaume dans la rue.

Aussi, afin de faciliter ce nettoyage, nous vous demandons de placer vos bacs de matières résiduelles dans votre entrée, dans l'emprise municipale. Vous devez sortir votre bac, si possible avant 7 h le matin même. Il faut le mettre, idéalement, à gauche de votre entrée (lorsqu'on est face à la propriété) à une distance d'un demi-mètre du bord de la rue, s'il y a plus d'un bac en bordure de rue, veillez à laisser au moins un mètre de distance entre eux.



ENTRETIEN PRINTANIER DU PARC À CHIEN

Tous les ans, lors de la fonte des neiges, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit fermer le grand parc à chien. Vous êtes invités à suivre nos différents médias afin d'être prévenus des dates de fermeture et de réouverture du grand parc à chiens, afin de laisser sécher le terrain pour ne pas qu'il s'abîme.

Situé sur la rue de Liverpool dans le parc industriel François-Leclerc, le parc est ouvert de 6 h à 23 h tous les jours.



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

La VSAD procédera au rinçage annuel du réseau d'aqueduc de la mi-avril à la mi-juin. Cette opération est nécessaire pour assurer la qualité de l'eau potable, déloger les particules de fer et de rouille, et maintenir le bon état du réseau.

Lors de ces opérations, l'eau peut être consommée sans danger. Il n'est pas nécessaire de la faire bouillir.

PROMENADES AVEC PITOU !

Avec l'arrivée du printemps et l'apparition des belles journées ensoleillées, les sorties à l'extérieur ainsi que les promenades avec votre fidèle compagnon à quatre pattes seront de plus en plus fréquentes. La VSAD est soucieuse de maintenir l'harmonie entre les citoyens et les animaux domestiques. C'est pourquoi elle vous rappelle ces petites règles à respecter :

- Maintenir votre chien en laisse;
- Éviter les aires publiques pour enfants;
- S'assurer qu'il ne trouble pas la quiétude du voisinage;
- Ne pas le laisser sans surveillance;
- Retirer immédiatement et proprement ses excréments.



PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le beau temps approche ! Alors, nous vous rappelons que vous devez faire une demande de permis pour l'installation d'une piscine. Vous devez compléter le formulaire de demande de permis disponible sur notre site Internet au <https://vsad.ca/permis> et soumettre un plan à l'échelle de l'implantation de votre piscine en spécifiant les règles de sécurité (hauteur et type d'enceinte, espacement entre les barreaux, porte d'accès, dispositif de fermeture et verrouillage automatique). Veuillez noter que des frais de 65 \$ sont applicables pour l'obtention de ce permis.

Vous pouvez consulter les fiches simplifiées des normes applicables aux piscines sur notre site Internet pour vous guider ou communiquer avec un membre de l'équipe du Service de l'urbanisme au 418 878-2955 ou par courriel urbanisme@vsad.ca pour toute question.





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



PRÉVENEZ LE VOL DE VOTRE VÉLO !

Saviez-vous que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) est membre de Garage 529 ? Ce service, accessible autant sur le Web qu'à partir de l'application mobile, a pour objectif de prévenir le vol et le recel de vélos.

Annuellement, plus de 500 vélos sont récupérés par le SPVQ. De ce nombre, très peu sont remis à leur propriétaire puisque plusieurs vols ne sont pas signalés au Service de police. Avec la collaboration de tous les citoyens, nous avons le pouvoir de changer la situation.

Un vélo inscrit sur Garage 529 a beaucoup plus de chances d'être remis au propriétaire en cas de vol. Effectivement, cette application permet, lorsque vous constatez la disparition de votre vélo, de lancer une alerte visible par toute la communauté de Garage 529. Combinées à un signalement au Service de police, les chances de localiser et de récupérer votre vélo sont décuplées.

Alors, qu'attendez-vous ! Inscrivez vos vélos dès maintenant !
www.ville.quebec.qc.ca/garage529.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !

Sur la route, tous les usagers ne sont pas égaux; certains sont plus vulnérables que d'autres. Le partage de la route est primordial pour assurer la sécurité de tous. Il vise autant :

- à responsabiliser les automobilistes afin qu'ils fassent preuve de prudence, de courtoisie et de respect lorsqu'ils circulent sur un chemin public;

- qu'à sensibiliser les usagers vulnérables (cyclistes, piétons et motocyclistes) à se rendre visibles et à respecter les réglementations dans leurs déplacements.

Avec le retour du printemps, les usagers vulnérables se font plus présents sur les routes. Peu importe votre mode de déplacement, soyez vigilant et courtois envers les autres usagers. Les bons comportements sont simples à adopter et permettent à tous de se sentir en sécurité. Merci de votre collaboration!!

SÉCURITÉ INCENDIE : VISITES DE PRÉVENTION DOMICILIAIRE

Le 1^{er} mai prochain marquera le début de la campagne annuelle des visites de prévention domiciliaire des pompiers sur l'ensemble du territoire. L'objectif de ces visites est, d'une part, de s'assurer que vos avertisseurs de fumée en place sont fonctionnels et qu'ils n'ont pas atteint l'âge limite de 10 ans et, d'autre part, de vous sensibiliser à la sécurité incendie.

Faites preuve de vigilance ! Certaines compagnies se font passer pour un service incendie et tentent de faire de la vente d'extincteurs ou encore d'avertisseurs de fumée. Sachez que les pompiers du Service de protection contre l'incendie :

- ne font aucune vente;
- portent toujours l'uniforme officiel du Service;
- se déplacent en camion d'intervention.

En cas de doute, n'hésitez pas à leur demander une preuve d'identification.

CONCOURS – ÊTES-VOUS PRÊT EN CAS DE SITUATION D'URGENCE ?

La Semaine de la sécurité civile aura lieu du 7 au 13 mai 2023. Dans le cadre de cette Semaine, la VSAD diffusera plusieurs informations pour sensibiliser les citoyens. Bien que tous les paliers gouvernementaux et la Ville déploient des efforts importants pour que vous soyez en sécurité, il reste que chaque personne a la responsabilité de se préparer à faire face à une situation d'urgence.



L'objectif est de vous sensibiliser et de vous faire prendre conscience qu'il est de votre responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour vous assurer d'être prêt à faire face pendant les premières 72 h d'une situation d'urgence.

Plusieurs actions sont possibles, comme : de préparer votre trousse d'urgence, de créer un plan d'urgence familial et de connaître les risques de votre région.

LE CONCOURS

Au cours des prochaines semaines, la Ville va diffuser un concours visant à sensibiliser les citoyens afin qu'ils puissent mesurer leur état de préparation en cas de situation d'urgence, comme une inondation, des vents violents, une panne électrique, etc.

Consultez la section Sécurité civile du site Web de la Ville pour plus d'information : <https://vsad.ca/securite>.

PROJET PILOTE VISANT L'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES ET DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) lance un projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des travailleurs agricoles saisonniers (TAS).



En vigueur du 1^{er} février au 30 septembre 2023, ce projet pilote permettra aux entreprises agricoles qui le désirent de déposer une demande d'autorisation visant l'implantation d'hébergements temporaires destinés aux TET et aux TAS.

Pour en savoir davantage sur ce projet pilote, connaître les conditions et la marche à suivre pour y participer, consultez le site Web de la CPTAQ au <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>.

TA CARRIÈRE SE TROUVE



EMPLOIS ÉTUDIANTS



EMPLOIS PERMANENTS

Découvre les possibilités qui te sont offertes

Permanents

- Technicien en administration
- Adjoint administratif
- Notaire
- Avocat
- Mécanicien
- Journalier

Étudiants et stagiaire

- Soutien aux activités culturelles
- Gestion contractuelle
- Journalier
- Sécurité et prévention dans les parcs
- Mécanicien
- Bureautique
- animateur club de lecture Crock-Livres
- Stagiaire en droit

Temporaires

- Agent de bibliothèque
- Opérateur journalier
- Journalier auxiliaire
- Surveillant de plateaux d'activités
- Brigadier scolaire

vsad.ca/carriere



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.



LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Comme vous le savez, au cours du printemps 2023, possiblement en mai, les Augustinois pourront trier leurs matières résiduelles afin qu'elles soient valorisées. Mais que veut dire VALORISER ?

Les résidus alimentaires et les boues municipales seront transformés par la biométhanisation. Ils deviendront des gaz naturels renouvelables (GNR) et du digestat. Le GNR sera distribué par le réseau Énergir, qui les utilisera par exemple : pour chauffer des bâtiments ou pour cuire des aliments. Quant au digestat, il sera utilisé comme fertilisant en agriculture.



Saviez-vous que vos sacs à poubelle se composent de près de 50 % de résidus alimentaires? En participant à cette collecte, vous contribueriez à traiter environ 86 000 tonnes de résidus alimentaires par année.

COMMENT FONCTIONNE LA BIOMÉTHANISATION

Le matériel : Il sera livré à la porte de chaque résidence, qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une habitation dans un immeuble multilogement. Le réapprovisionnement des petits sacs mauves sera fait tous les six mois, donc deux fois par année.

Un contenant pour collecter les résidus alimentaires

Le contenant a une capacité de 10 litres. Le couvercle est hermétique et se soulève facilement. Il y a un anneau à l'intérieur pour bien installer le sac. Il est fabriqué au Québec.



Une provision de 6 mois de sacs mauves

Le sac a une capacité de 13 litres et il est plus épais et résistant qu'un sac à ordures standard, afin d'éviter qu'il se déchire. Il est pourvu de bretelle pour le nouer facilement. Les sacs mauves sont fabriqués au Québec. Les sacs sont conçus pour être étanches et ne devraient pas couler.

Un guide de collecte

Un guide de collecte vous sera distribué avec le contenant et les sacs. Il renferme plusieurs informations importantes pour vous aider à bien démarrer votre collecte.

LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Pour connaître ce qui peut aller dans ces sacs, une seule question est nécessaire : **Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?** Le processus de biométhanisation acceptera tous les résidus alimentaires incluant la viande, les os, les coquilles d'œufs, de mollusques et les carapaces de homard, par exemple.

LA COLLECTE

La collecte se fera dans des sacs de plastique de couleur mauve que vous placerez dans le contenant de cuisine et dans lesquels vous déposerez vos résidus alimentaires. Ce sac devra être noué et jeté dans le bac à ordures. Par la suite, ils seront ramassés par le camion à ordures qui les amènera au Centre de récupération de la matière organique, où les sacs devront être séparés par un tri optique qui reconnaîtra la couleur mauve, puis ils seront dirigés vers le Centre de biométhanisation. Les ordures continueront d'être acheminées à l'incinérateur. Les points positifs à ramasser le tout dans le même camion sont nombreux, dont : une réduction des gaz à effet de serre, moins de circulation dans les quartiers résidentiels et des économies importantes en carburant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le : <https://www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/>.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



AVRIL

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MAI

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

En hiver, les ordures sont collectées toutes les deux semaines. La collecte hebdomadaire reprendra le **17 avril prochain**.

Recyclage

Le ramassage du recyclage s'effectue toutes les semaines en toute saison.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mercredi **3 mai 2023**.

NOUVEAU : La collecte des encombrants sera désormais effectuée le mercredi et non le mardi comme les années passées. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi, à midi, précédent la collecte (1^{er} mai).

Le camion circule dans les rues à compter de 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin la veille. Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne :

<https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406.

Résidus verts

Collecte des résidus verts du 24 avril au 25 mai inclusivement. Ces dates peuvent changer en raison de la date d'ouverture du dépôt de la Ville de Québec.

Écocentre

À partir du 15 avril, l'horaire d'été s'appliquera

Lundi et mardi : 12 h à 17 h
 Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h
 Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

L'INFLUENZA AVIAIRE TOUJOURS PRÉSENTE AU QUÉBEC : MESURES DE PRÉVENTION ET DE BIOSÉCURITÉ MAINTENUES

Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille, dont 7 élevages non-commerciaux, ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène au Québec. L'infection entraîne des conséquences importantes pour la ferme affectée, mais aussi pour les élevages à proximité et pour l'ensemble du secteur de l'industrie avicole.

MIGRATIONS PRINTANIÈRES ET TRANSMISSION

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques.

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminé entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encan) et rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux

- Manque d'énergie et d'appétit
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Diarrhée
- Manque de coordination
- Mort subite

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à le joindre, composez le 450 768-6763 pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le 1 844 ANIMAUX pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Consultez la page Web.Québec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.

CAFÉ CONCERT

Le Groupe Vocal La-Mi-Sol vous invite à vous détendre lors d'un Café Concert en formule acoustique, le dimanche 7 mai prochain à la salle Jobin de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dès 9 h.

Ce concert d'une heure «Broadway au Québec» vous fera revivre Broadway, mais revisité, grâce à l'introduction de pièces très originales de comédies bien de chez nous. Pensons par exemple aux Belles Sœurs, Demain matin Montréal m'attend, Don Juan et quelques autres.

Vous pouvez réserver vos billets en ligne au : <https://groupevocallamisol.org/cafe-concert/>



CET HIVER, LES CITOYENS ONT PROFITÉ DU LAC SAINT-AUGUSTIN !

Malgré un gel tardif du lac Saint-Augustin, l'anneau de glace a attiré les adeptes de marche, de patinage et de « Pond Hockey » en grand nombre cet hiver, pour cette 2^e année d'opérations.

En effet, ce sont approximativement 55 000 personnes qui ont pu profiter des installations sportives du Lac, soit plus du double qu'à l'hiver 2022 ! Avec une popularité qui ne se dément pas, l'anneau de glace fera son retour minimalement pour les deux prochaines saisons hivernales.

L'anneau de glace, long de 1,1 km, a été ouvert au public du 11 janvier au 9 mars 2023.



SEMAINE DE RELÂCHE 2023 – RETOUR SUR UNE SEMAINE ANIMÉE !

Quelle belle semaine de relâche nous avons passée en votre compagnie ! Nos centres se sont animés tout au long de la semaine avec de nombreuses activités et nouveautés. Bingo, disco, cinéma, patinage festif, ateliers créatifs et jeux de société, pour ne nommer que quelques exemples d'activités offertes à nos jeunes !

Merci de votre grande participation et de votre énergie! Il y en a eu pour tous les goûts, pour tous les âges et pour tous les intérêts !



Continuez à nous suivre via nos différents comptes de médias sociaux Facebook et Instagram Les Augustinois actifs pour tout connaître de notre programmation et nos activités et événements à venir.



la Vitrine

Grande fête du printemps

Samedi
15 Avril

Entre 10 h et 16 h

Centre communautaire
multifonctionnel
secteur est

Conférence inspirante



15 h

ÉMILIE FERLAND
(Miller Zoo)



« Un chemin pas comme les autres »

Démonstrations & kiosques

Plus de 15 organismes du
milieu à découvrir

Zone amusante pour la famille

Zone amusante avec jeux géants et jeux gonflables

Offre alimentaire

Camion de cuisine de rue
sur place

Salle réservée pour prendre
une collation ou un dîner

Magie

Marc Trudel

Magicien en animation
et prestations
à 11 h et 13 h 30



Maquillage
et sculpture
de ballons

Prix à gagner

Visitez les kiosques et courez
la chance de gagner des prix



SUIVEZ-NOUS
sur les réseaux sociaux



VSAD.ca



La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et de loisir **S** Active et **D**ynamique

Programmation des activités – Printemps 2023 Loisirs, culture et cours aquatiques SODEM

Début de la session le 10 avril
(3 avril pour les cours aquatiques)
Il est maintenant possible de vous inscrire aux activités, que vous soyez résident ou non.
L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.



La programmation est disponible au VSAD.ca/programmation et dans tous nos établissements.

Fête des voisins – 3 juin 2023

Le samedi 3 juin, c'est le retour de la Fête des voisins. Parlez-en à vos voisins et planifiez votre fête de quartier! Que ce soit un repas en plein-air, une fête musicale, des jeux pour petits et grands... soyez créatifs et amusez-vous entre voisins! Et, pourquoi pas, profitez de l'occasion pour participer à La grande journée des petits entrepreneurs qui se tiendra également le 3 juin! Présentez-nous votre fête au culture@vsad.ca avant le 15 mai.

La Ville pourrait vous supporter pour certains prêts de matériels et pour animer votre fête!



Voici le matériel disponible au prêt pour votre événement par la Ville :

- Tentes 10 X 10
- Tables et chaises
- Tréteaux et cônes

Notez que l'animation offerte par la Ville ne peut être reportée en cas d'annulation de la fête ou en cas de mauvais temps. Toutes les animations offertes dans le cadre de la Fête des voisins doivent se tenir le samedi 3 juin. L'heure exacte de l'animation sera convenue avec les responsables.

Bibliothèque Alain-Grandbois

Livres numériques – un service d'accompagnement avec rendez-vous disponible à la bibliothèque Alain-Grandbois

Pour vous aider dans la consultation, l'utilisation et le prêt de livres numériques, l'agente responsable de la bibliothèque offre un service d'aide et d'accompagnement. Ce service est offert sur rendez-vous et vous devez avoir en main votre appareil de lecture pour livre numérique (liseuse ou tablette). Pour vous informer davantage sur ce service et pour prendre rendez-vous, communiquez avec les agents de la bibliothèque au 418 878-5473. C'est avec plaisir qu'ils pourront convenir d'un rendez-vous selon votre besoin.

À NE PAS MANQUER !

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Maison Omer-Juneau
Hôtel de ville / salle Jobin
Complexe sportif multifonctionnel
Maison Thibault-Soulard

EN AVRIL

Consultez le vsad.ca/programmation pour connaître les détails et vous inscrire

Jusqu'au 23	Exposition Terra Nostra, par Brigitte Labbé
1 ^{er}	Atelier créatif en continu : Sculpt'poisson d'avril (sans inscription)
2	Spectacle jeunesse pour toute la famille : Lapin de Pâques, où est-tu ?
6	Bingo musical
8	Heure du conte spéciale de Pâques avec Brigitte Brideau – pour les 0 à 5 ans
12	Club de lecture Latulu (sans inscription)
13	Autour du piano avec Stéphanie Boutet
13	Atelier en piscine: Comment maximiser votre période de bain libre
18	Tricot-Thé (sans inscription)
18	Rencontre Lire et Découvrir (sans inscription)
19	Conférence voyage : Conseils pour économiser lors d'un voyage en Europe – aussi offert en virtuel
22	Spectacle : soirée d'espoir interculturelle
22	Atelier en continu dans le cadre du Jour de la Terre : Créature spécialiste du recyclage (sans inscription)
25	Heure du conte avec Martine Hébert – pour les 0 à 6 ans
27	Conférence : Trucs et astuces pour les jardiniers
29 au 28 mai	Exposition Une image vaut 100 mots, par Line Desrochers et Karen Picard
3 mai	Conférence : L'entraînement en période pré et post-partum – aussi offert en virtuel
7 mai	Atelier pour la Fête des mères : Cache-pot rigolo – pour les 6 ans et plus
11 mai	Apéro au Grenier avec Maxime Landry



31 mai Dévoilement programmation estivale



DÉCOUVREZ
notre programmation
saisonnnière

VERSION PAPIER DISPONIBLE DANS NOS INSTALLATIONS



VSAD.ca

@VSADSLCVC

@AUGUSTINOISACTIFS

